

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015**  
*(Convocation du 26/08/2015)*

L'an deux mil quinze, le mercredi seize septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, LEROUX Jacques, HAMCHIN Thierry, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, FEREY Jean-François, MARIE Marcel, OUITRE Florian, Mmes GAMBILLON Marie-Laure, HAREL Anne, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Sébastien DUREL et Monsieur Hervé FREMOND

**Secrétaire de séance** : Monsieur Florian OUITRE

**Ordre du jour de la séance**

1. *Carte communale – décisions à prendre suite au courrier de la DDTM*
2. *Carte communale – demande d'enquête publique*
3. *Communes nouvelles – rapport de la réunion avec Monsieur le Sous Préfet*
4. *Aménagement paysagé*
5. *Travaux en cours*
6. *Informations diverses*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire commence la séance par l'information du décès de Monsieur Marcel BOISBUNON, ancien adjoint.

Monsieur le Maire et Madame HAREL informent le conseil municipal de la démission de Monsieur MICHEL, Président de la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE.

**CARTE COMMUNALE – décisions à prendre suite au courrier de la DDTM**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DDTM concernant le projet de révision de la carte communale.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse proposée par Monsieur VOGT du Cabinet VARIANCE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le projet de carte communale rectifié. Ce dernier tient compte des remarques notifiées par les services de la D.D.T.M, en particulier l'exigence de diminution de la surface constructible.

Après avoir examiné les cartes, le conseil municipal donne un avis favorable aux modifications apportées. Il donne également son accord pour soumettre ce projet à l'enquête publique. Il autorise Monsieur le Maire à faire la demande de désignation d'un Commissaire-enquêteur auprès du Tribunal Administratif de CAEN.

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique relative au schéma d'assainissement aura lieu en même temps que celle de la carte communale.

### **AMENAGEMENT EXTERIEUR SALLE DE CONVIVIALITE- avenant n°1**

Monsieur le Maire présente le devis d'EUROVIA pour les travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle et d'aires de stationnement pour un montant de 3 582€ H.T. pour le lot N°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux.

### **AMENAGEMENT PASSERELLE POUR ACCES A LA SALLE DE CONVIVIALITE**

Monsieur FEREY informe le conseil municipal que le bureau d'études n'a pas encore donné les mesures pour la confection de la passerelle.

Il présente les devis de l'entreprise MULTIMER et de la scierie JORET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord au devis de l'entreprise MULTIMER d'un montant de 4 200€ H.T. et à celui de la scierie JORET pour la somme de 130.55€ H.T.

### **AMENAGEMENT PAYSAGE AIRES DE STATIONNEMENT ET VOIE NOUVELLE**

Monsieur le Maire présente les plans proposés par Monsieur VOGT du Cabinet VARIANCE.

Monsieur AGNES présente les différents devis pour l'aménagement paysagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DAVID PAYSAGE CONSEILS pour la somme de 22 875.90€ H.T.

### **TRAVAUX SALLE DE CONVIVIALITE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'électricité est enfin arrivée dans les nouveaux bâtiments.

Les établissements ECOTEL viendront mettre en route les appareils demain.

Le parquet de la salle pose problème, il est tuilé et devra être remplacé en totalité.

Suite aux retards accumulés lors des travaux, Monsieur LAQUAINE, architecte propose la liste des entreprises à qui ont été retenues des pénalités de retard.

Après avoir examiné cette liste le conseil municipal décide d'annuler les pénalités de retard aux entreprises suivantes :

- Entreprise LECARDONNEL
- Entreprise RD PEINTURE.

Le conseil municipal décide d'accorder des pénalités de retard aux entreprises suivantes :

- Entreprise DALMONT : 13 jours
- Entreprise CORBET : 15 jours
- Entreprise VOIMENT : 7 jours
- Entreprise CEME-GUERIN : 26 jours

Monsieur AGNES informe le conseil municipal des différents achats de fournitures de produits d'entretien et de matériel de nettoyage faits auprès de la Société PLG LE GOFF.

Madame GAMBILLON est chargée de voir avec l'entreprise JAMARD pour le nettoyage de la salle pour le repas des Cheveux Blancs.

Le conseil municipal fixe au jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 20h30 la corvée « vaisselle ».

### **COMMUNES NOUVELLES**

Monsieur le Maire et Madame HAREL donnent le compte rendu de la rencontre avec Monsieur le Sous Préfet. Aucun avancement n'a été constaté à ce jour.

**CONSOMMATIONS EAU**

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal les échanges qu'il a eu avec la SAUR afin de solutionner le problème.

**DEMANDE DE PRET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des associations extérieures à la commune ont fait une demande de prêt de la salle de convivialité pour leurs activités hebdomadaires.

**AMENAGEMENT SORTIE DE LA GRANDINIÈRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux ne sont pas commencés car la lettre adressée à Monsieur GAUDIN est restée sans réponse.